

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 24 février 2012

\*\*\*\*\*

N° 2012-02



<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil douze, le 24 février à 15 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b> 14 février 2012		

**Présents :** MM. ASTOUL, AURADE, CAMBON, LACOMBE, LATOUR, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et Mme TAURAN.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, MOUCHARD et SAZY.

**Assistaient à la séance :** Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),  
Mlle GUILLE (Chargé de Mission au Conseil Général),  
M. GAILLARD (Payeur Départemental),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Compte Administratif 2011.**

Conformément aux règles applicables en matière budgétaire, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2011 en parfaite concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant du Compte Administratif, le Président se retire au moment du vote et la présidence de séance est assurée par M. MASSAT.

Le CA 2011 comprend les résultats de l'exercice des compétences optionnelles transférées dont le financement est strictement répercuté sur la contribution des collectivités concernées (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la totalité des compétences - SMEEOM Moyenne Garonne pour les déchetteries de Montaigu, Beaumont et Lavit - Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour les déchetteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septfonds - Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchetteries de Parisot et Lexos).

**I. Résultats**

Les résultats globaux du Compte Administratif 2011 tels que ceux-ci apparaissent dans la « Présentation générale du Budget » figurant au Compte Administratif sont les suivants :

• Total des dépenses de l'exercice : (fonctionnement + investissement)	7 061 424.34 €
• Total des recettes de l'exercice :	6 249 257.80 €
• Reports de l'exercice 2010	
- Excédent de fonctionnement (002) :	1 107 274.28 €
- Excédent d'investissement (001) :	124 925.93 €
	1 232 200.21 €

- Les restes à réaliser à reporter en 2012 qui, conformément à la réglementation applicable en la matière, ne doivent concerner strictement que les dépenses et les recettes ayant fait l'objet d'engagements juridiques effectifs (marchés, contrats, ...).

Pour le CA 2011, les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : 2 620 883 €

Il s'agit des marchés attribués au 31-12-2011 concernant pour 90 % les opérations ponctuelles (unité de traitement des matières de vidange et plateforme bois) et, pour 10 % essentiellement le solde du quai et de la déchetterie de Caussade.

- en recettes : 2 628 000 €

Il s'agit :

- des contrats d'emprunts conclus fin 2010 pour :
  - la plateforme « bois-énergie » : 400 000 €
  - l'unité de traitement de matières de vidange : 1 000 000 €
- des subventions en capital d'ores et déjà acquises pour ces opérations (Région, ADEME et Agence de l'Eau) : 1 228 000 €

Le bilan du CA fait donc apparaître le résultat global suivant tenant compte de la totalité des éléments ci-dessus :

- dépenses : 9 681 707.34 €  
- recettes : 10 109 457.91 €

Toutefois, il s'agit du résultat global « brut » qui ne tient pas compte pour 2 opérations (unité de traitement des matières de vidange, aménagement de la plateforme bois-énergie) des recettes inscrites au Budget 2011 et n'ayant pas fait l'objet d'engagements juridiques au 31-12-2011, et, en conséquence, non comptabilisées dans les restes à réaliser (montant de 550 000 €).

Ces recettes seront donc à réinscrire au BP 2012.

## **II. Décomposition du résultat entre compétences obligatoires et compétences optionnelles**

### **A. Vue d'ensemble :**

Compétences	Résultats 2011 (Invest. + Fonct.)		Résultats reportés de 2010 (Invest. + Fonct.)	Restes à réaliser (Solde recettes - dépenses)	Résultat « brut » 2011	A réinscrire au BP 2012 (solde dépenses - recettes)	Résultat « net » 2011
	Dépenses	Recettes					
Compétences obligatoires (traitement, transport - Quais – Structure) + Opérations ponctuelles (matières de vidange, quai et déchetterie de Caussade, plateforme bois,...)	5 276 472	4 351 458	722 252	24 117	-178 645	-550 000	371 355
		+ 59 544 <sup>(*)</sup> ----- 4 411 002	722 252	24 117	-119 101	-550 000	430 899
Compétences optionnelles (cf. détail ci-après)	1 784 952 + 59 544 <sup>(*)</sup> ----- 1 844 496	1 897 800	509 948	-17 000	605 796	0	605 796
		1 897 800	509 948	-17 000	546 252	0	546 252
Total (hors transports *)	7 061 424	6 249 258	1 232 200	7 117	427 151	-550 000	977 151

(\*) transports effectués en régie par le SDD pour les déchetteries

B. Détail des compétences optionnelles entre Collectivités :

Compétences	Résultats 2011 (Invest. + Fonct.)		Reports résultats 2010 (Invest. + Fonct.)	Restes à réaliser (Solde recettes - dépenses)	Résultat « brut » 2011	A réinscrire au BP 2012 (solde dépenses - recettes)	Résultat « net » 2011
	Dépenses	Recettes					
<b>SMEEOM Moyenne Garonne :</b>							
- Déchetteries de Beaumont et Lavit	165 883 + 12 809 <sup>(*)</sup>	192 704	25 814	0		0	
	----- 178 692	192 704	25 814	0	39 826	0	39 826
- Déchetterie de Montaigu	74 715 + 5 115 <sup>(*)</sup>	89 922	7 851	0		0	
	----- 79 830	89 922	7 851	0	17 943	0	17 943
<b>CdC QRGA :</b>							
- Déchetteries de Lexos et Parisot	127 978 + 8 508 <sup>(*)</sup>	123 676	40 916	0		0	
	----- 136 486	123 676	40 916	0	28 106	0	28 106
<b>CdC QC :</b>							
- Déchetteries de Septfonds, Molières, Montpezat et Caussade (hors reconstruction)	320 835 + 17 062 <sup>(*)</sup>	367 851	34 244	0		0	
	----- 337 897	367 851	34 244	0	64 198	0	64 198
<b>CdC TVA :</b>							
- Déchetterie + service de collecte	1 095 541 + 16 050 <sup>(*)</sup>	1 123 647	401 123	-17 000		0	
	----- 1 111 591	1 123 647	401 123	-17 000	396 179	0	396 179
<b>TOTAL</b>	1 784 952 + 59 544 <sup>(*)</sup>	1 897 800	509 948	-17 000	605 789	0	546 252
	----- 1 844 496	1 897 800	509 948	-17 000	546 252	0	546 252

(\*) dépenses de transports effectués en régie par le SDD

C. Décomposition des compétences obligatoires et des opérations ponctuelles :

1) Dépenses

Le montant des dépenses s'élève à **5 276 472 €** dont :

➤ **3 469 511 €** de dépenses de fonctionnement comprenant les principaux postes suivants :

- **2 492 888 €** de prestations de services constituées des prestations de traitement,
- **372 185 €** de dépenses de personnel comprenant le personnel de la structure (3), les conducteurs (4) et le remboursement des collectivités pour la mise à disposition partielle de service pour l'entretien des quais,
- **274 690 €** de dépenses de fonctionnement de transport dont principalement :
  - \* **173 280 €** de carburant,
  - \* **86 960 €** d'entretien (réparations, pneus, ...),
  - \* **14 450 €** d'assurances, télécommunications, fournitures, taxe à l'essieu, ...,
- **21 207 €** de charges d'intérêts des emprunts contractés principalement pour le financement des quais et du matériel de transport,
- **28 062 €** pour le fonctionnement des quais,
- **225 258 €** de dotation aux amortissements.

➤ **1 806 961 €** de dépenses d'investissement comprenant notamment :

- **291 501 €** de remboursement de capital des emprunts concernant principalement l'aménagement des quais et le matériel de transport,
- **1 503 827 €** de travaux et prestations sur les différentes opérations en cours (quais et déchetterie de Caussade, Unité de traitement des matières de vidanges, Plateforme bois),
- **11 633 €** d'opérations d'ordre.

2) Recettes

Le montant des recettes s'élève à **4 351 458 €** dont :

➤ **3 648 728 €** de recettes de fonctionnement comprenant notamment :

- **3 141 108 €** de contributions des collectivités membres,
- **100 000 €** de participation du Conseil Général au titre de sa contribution aux charges de structure,
- **70 862 €** représentant le produit d'activités (essentiellement la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui sera intégralement déduit des contributions des collectivités pour 2012),
- **285 724 €** de contribution en annuités du Conseil Général principalement pour l'opération d'acquisition du matériel de transport, l'aménagement des quais, ...,
- **11 632 €** d'opérations d'ordre,
- **39 402 €** de recettes diverses.

➤ **702 730 €** de recettes d'investissement comprenant notamment :

- **15 010 €** de FCTVA,
- **225 258 €** de dotation aux amortissements,
- **460 000 €** d'emprunt pour l'aménagement de la déchetterie de Caussade,
- **2 462 €** d'autres opérations.

Les résultats globaux du CA 2011 (compétences obligatoires, opérations ponctuelles, compétences facultatives) sont donc en conformité avec les résultats du Compte de Gestion établi par M. le Payeur Départemental, à savoir :

**Opérations de l'exercice :**

**Fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice .....	4 837 120.84 €
- Recettes de l'exercice .....	<u>5 481 470.27 €</u>
Résultats de l'exercice.....	+ 644 349.43 €

**Investissement :**

- Dépenses de l'exercice .....	2 224 303.50 €
- Recettes de l'exercice .....	<u>767 787.53 €</u>
Résultats de l'exercice.....	- 1 456 515.97 €

**Soit :**

- Résultat de fonctionnement .....	644 349.43 €
- Résultats d'investissement .....	<u>- 1 456 515.97 €</u>
Solde des opérations de l'exercice.....	- 812 166.54 €

**Résultats cumulés :**

- Excédent de fonctionnement reporté de 2010 : .....	1 107 274.28 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice : .....	<u>644 349.43 €</u>

Total : 1 751 623.71 €

- Excédent d'investissement reporté de 2010 : .....	124 925.93 €
- Résultat d'investissement de l'exercice : .....	<u>- 1 456 515.97 €</u>

Solde : - 1 331 590.04 €

**Restes à réaliser :**

- Dépenses .....	2 620 883 €
- Recettes .....	2 628 000 €

M. MASSAT, Président de séance après le retrait du Président, propose aux membres du Comité Syndical de bien vouloir délibérer et d'approuver le Compte Administratif 2011.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif 2011.

COMPTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ..... 5 MARS 2012

DE SA PUBLICATION LE ..... 5 MARS 2012

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON



Fait et délibéré le 24 février 2012  
Le Président,

Jean CAMBON